

BIENVENUE AU PARC NATIONAL DE FRONTENAC

LA SÉPAQ VOUS RAPPELLE QUE

Vous devez utiliser avec soin et diligence les accessoires ou équipements mis à votre disposition dans le cadre de votre séjour.

Si vous constatez qu'un équipement ou un accessoire est manquant ou défectueux, veuillez cesser de l'utiliser et signalez promptement la situation à un préposé de l'établissement à la première occasion.

Tout dommage ou toute blessure résultant de l'utilisation d'un équipement ou d'un accessoire endommagé ou inadéquat est la responsabilité exclusive de son utilisateur.

Sépaq reminds you...

You must take care and be diligent when using the accessories and equipment placed at your disposal for the length of your stay.

If you notice that something is missing or has been damaged, please stop using it and notify a member of our staff promptly.

The user has sole responsibility for damages and injuries resulting from the use of equipment or an accessory that is broken.

EN NATURE, MA SÉCURITÉ, C'EST MA RESPONSABILITÉ

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez vous assurer de posséder les compétences et les habiletés requises pour la pratique de l'activité choisie. Il est important de connaître les risques inhérents à cette activité, de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre site Web à sepaq.com/securite.

IN NATURE, MY SAFETY IS MY RESPONSIBILITY

Outdoor activities may involve certain risks. You must ensure that you have the skills and abilities required to undertake the chosen activity. It is important to know the risks inherent to this activity, respect your abilities, and have the appropriate equipment.

For more information, we invite you to visit our website at sepaq.com/security.

URGENCE

Numéros de téléphone d'urgence

Événement qui met en danger votre sécurité ou votre santé **911**

Sopfeu : 1 800 463-FEUX

Emergency telephone numbers

If an occurrence puts your safety or health in danger, call **911**

Trousse de premiers soins

Une trousse de premiers soins est mise à votre disposition aux endroits suivants :

- Centre de découverte et de services, secteur Sud
- Centre de services L'Escale, secteur Sud
- Centre de services, secteur Saint-Daniel

First Aid Kit

A first-aid kit is put at your disposal :

- Centre de découverte et de services, secteur Sud
- Centre de services L'Escale, secteur Sud
- Centre de services, secteur Saint-Daniel



INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER



LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME
LOI ENCADRANT LE CANNABIS

Ce parc est muni de défibrillateurs situés AU CENTRE DE SERVICES ST-DANIEL ET CENTRE DE SERVICES L'ESCALE ET CENTRE DE DÉCOUVERTE ET DE SERVICES SUD

This park is equipped with a defibrillator located at CENTRE DE SERVICES ST-DANIEL AND CENTRE DE SERVICES L'ESCALE AND CENTRE DÉCOUVERTE ET DE SERVICES SUD



Pour rejoindre le personnel en cas de problème majeur, composez le 418 486-2300, poste 6060

LISTE DES ACTIVITÉS OFFERTES | Parc national de Frontenac

En vertu de la Loi sur les parcs, le directeur dresse la liste des activités offertes. Par conséquent, les autres activités sont interdites. Pour plus de détails, consulter www.sepaq.com

RANDONNÉE PÉDESTRE

- **Mi-mai à mi-octobre** : Sentier de La Tourbière.
- **À l'année** : Tous les sentiers identifiés sur la carte du parc et les routes du parc.

RANDONNÉE À VÉLO

- **Printemps, été, automne** : Toutes les pistes cyclables identifiés sur la carte du parc et les routes.

RANDONNÉE EN CANOT ET KAYAK*

- **Mi-mai à mi-octobre** : Lac des Îles.
Embarcation légère propulsée manuellement ou à l'aide d'un moteur électrique ou au propane.
- **Mi-juin à mi-octobre** : Lac à la Barbue (sauf dans la zone de protection du pygargue identifiée sur le lac).
Embarcation légère propulsée manuellement.

NAVIGATION EN EMBARCATION MOTORISÉE ET LÉGÈRE*

- **Mi-mai à fin octobre** : Grand lac Saint-François
Accostage et mise à l'eau : aux endroits identifiés sur la carte du parc.

**Les équipements nautiques doivent être inspectés et nettoyés avant et après l'utilisation afin de prévenir la contamination des lacs par des espèces aquatiques envahissantes.*

BAINNADE

- **Été** : Plage surveillée du secteur St-Daniel, selon l'horaire de surveillance en vigueur.

PÊCHE

Selon les règles générales de pêche sportive au Québec applicables à la ZONE 4, incluant les exceptions en vigueur. Autorisation de pêche obligatoire, sauf pour le lac Thor et le Grand lac Saint-François.

ÉQUITATION

- **Mai à octobre** : Section du sentier Le massif signalisée à cette fin. Avec guide du ranch Winslow seulement.

CUEILLETTE

En tout temps

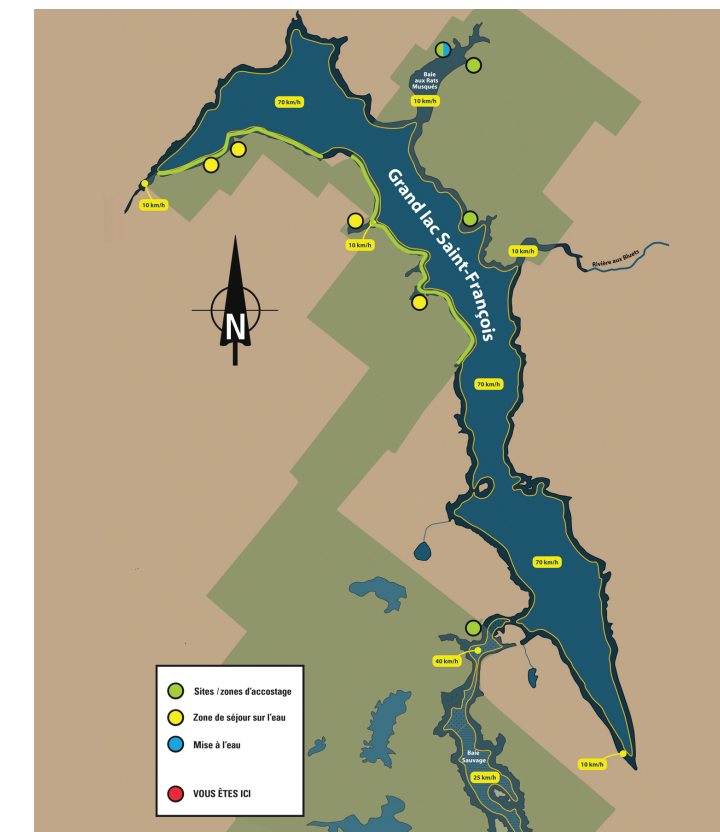
- La cueillette de petits fruits en zone d'ambiance seulement.
- Interdiction de sortir des sentiers et aires de marche.
- Pour consommation personnelle seulement.

SKI NORDIQUE

- **Décembre à mars** : Tous les sentiers identifiés sur la carte du parc (à l'exception des sentiers de la Tourbière) et les routes.

RANDONNÉE À RAQUETTES

- **Décembre à mars** : Tous les sentiers identifiés sur la carte du parc (à l'exception des sentiers de la Tourbière) et les routes.



RAPPEL RÈGLEMENT DU PARC

Afin de préserver le milieu naturel, il est interdit :

- d'introduire un animal, sauf un chien-guide, un chien d'assistance ou un chien aux endroits signalisés à cette fin tenu en laisse en tout temps.
- d'abattre, d'endommager, d'enlever ou d'introduire un arbre, un arbuste, une plante, un champignon ou partie de ceux-ci ;
- de ramasser du bois mort ou vivant pour allumer ou entretenir un feu ou pour toutes autres fins ;
- de sortir des sentiers et des sites aménagés.

Drone

Afin de minimiser l'impact sur l'expérience client et sur la faune, la Sépaq ne permet pas l'utilisation des drones à des fins récréatives. Dans le cas d'utilisation de drones à des fins non récréatives, une autorisation écrite du directeur est requise.

Éclairage nocturne

Les éclairages d'ambiance inappropriés, tels les guirlandes lumineuses, les éclairages inutiles lorsque les campeurs sont couchés et les projecteurs sont interdits. L'éclairage requis pour des raisons de sécurité est permis.

Circulation automobile

Autorisée sur les routes figurant à la carte du parc de 6 h à 22 h. En dehors de ces heures, pour les clients séjournant au parc, la circulation est limitée aux déplacements essentiels et autorisée jusqu'à minuit pour les astronomes amateurs qui utilisent les Places des Étoiles.

Toute personne qui accède à un parc, qui y circule, qui y pratique une activité ou qui y séjourne doit être titulaire d'une autorisation d'accès et se conformer à la liste des activités offertes.

Pour pratiquer une activité autre que celles mentionnées, elle doit préalablement avoir obtenu l'autorisation écrite du directeur du parc.

Dans certaines conditions, le directeur peut interdire temporairement la pratique d'une activité offerte.

